



Cannabis et retrait du permis jeune conducteur

Par **jyotis**, le **02/04/2017** à **13:25**

Bonjour,

Ma fille a été testée positive au cannabis, après un contrôle routier aléatoire hier, le 1er avril. J'aimerais des précisions car elle est jeune conductrice; Le retrait est de 6 mois, au terme duquel elle perdra 6 points. Étant donné qu'elle a eu son permis fin octobre 2016, y'a-t-il quelque chose à faire pour qu'elle ne se retrouve avec une annulation de permis ? Car dans 6 mois son permis n'aura toujours que 6 points puisqu'il aura encore moins d'1 an. Merci pour vos réponses.

Par **le semaphore**, le **02/04/2017** à **14:49**

Bonjour

Vous confusez

La suspension de 6 mois actuelle est administrative et est en attente de la décision du tribunal en mesure complémentaire de la condamnation pénale .

Cette durée administrative s'impute sur la décision pénale future .

Un mois après la date de jugement, sans recours d'opposition , d'appel , la condamnation est définitive et transmise au service du permis de conduite qui ôtera les 6 points correspondants au délit .

Constat sera établi de la perte totale des points et notification, ref 48SI , de l'invalidation du PC (L223-1 du CR) sera envoyé en LR avec remise aux autorités dans les 10 jours de la notification .